

## REGLEMENT DU CRITERIUM HENNUYER 2021-2022



### 1. Les fondements ...

- Le critérium de tennis hennuyer, avec l'agrément de l'ASSOCIATION FRANCOPHONE DE TENNIS, organise différents critères pour Dames, Messieurs et doubles sous les auspices du comité régional selon les règlements de la F.R.B.T.
- Critérium d'hiver : du 01 novembre 2021 au dimanche 29 mai 2022
- Critérium d'été : du lundi 30 mai 2022 au dimanche 25 septembre 2022
- La commission se compose de : MM HAUTEM Nicolas, KOGELS Michel, MAIRESSE Philippe, MARONNIER Guy, VANDEVILLE Luc

### 2. Convention :

Seuls les tournois organisés par les clubs signataires de la convention 2021-2022 entreront en ligne de compte pour les classements des critères.

### 3. Catégories pour la saison 2021-2022

Messieurs	
<b>M1*</b>	<b>95 pts à 115 pts</b>
M2	75 pts à 90 pts
M3	55 pts à 70 pts
M4	35 pts à 50 pts
M5	15 pts à 30 pts
M6	3 pts à 10 pts

<b>M35/1*</b>	<b>95 pts à 115 pts</b>
M35/2	75 pts à 90 pts
M35/3	55 pts à 70 pts
M35/4	35 pts à 50 pts
M35/5	15 pts à 30 pts
M35/6	3 pts à 10 pts

<b>M45/1*</b>	<b>75 pts à 115 pts</b>
M45/2	55 pts à 70 pts
M45/3	35 pts à 50 pts
M45/4	15 pts à 30 pts
M45/5	3 pts à 10 pts

<b>M55/1*</b>	<b>55 pts à 115 pts</b>
M55/2	35 pts à 50 pts
M55/3	15 pts à 30 pts
M55/4	3 pts à 10 pts

M65/1	15 pts à 30 pts
M65/2	3 pts à 10 pts

Dames	
<b>D1*</b>	<b>90 pts à 115 pts</b>
D2	65 pts à 85 pts
D3	35 pts à 60 pts
D4	15 pts à 30 pts
D5	3 pts à 10 pts

D25/1	65 pts à 85 pts
D25/2	35 pts à 60 pts
D25/3	15 pts à 30 pts
D25/4	3 pts à 10 pts

D35/1	35 pts à 60 pts
D35/2	15 pts à 30 pts
D35/3	3 pts à 10 pts

D45/1	15 pts à 30 pts
D45/2	3 pts à 10 pts

**\*Belgian circuit**

- Tableau de qualification dans toutes les catégories de simples en fonction du nombre de participant(e)s sauf pour la plus basse catégorie
- Seuls les joueurs avec les 2 plus hauts classements de chaque catégorie peuvent participer à la catégorie immédiatement supérieure à condition qu'ils jouent dans la leur.
- **INSCRIPTIONS POUR LE MARDI à minuit dans toutes les catégories.**

<b>DOUBLE MESSIEURS – DAMES - MIXTE</b>	
I	140 pts → 230 pts
II	110 pts → 150 pts
III	80 pts → 120 pts
IV	50 pts → 90 pts
V	20 pts → 60 pts
VI	10 pts → 30 pts
VII	6 pts → 15 pts

- Pour la programmation des heures des finales, priorité sera donnée au club ayant enregistré le plus d'inscrits dans la catégorie concernée. Minimum 3 heures entre les 2 finales.
- TETES DE SERIE : à classement égal, obligation de respecter le classement du critérium pour l'établissement de celles-ci. (150 € d'amende au club pour non- respect de ce point).
- PRIX DES INSCRIPTIONS :
  - En saison d'été (fin des vacances de printemps à la dernière semaine de compétition), le prix maximum par personne et par catégorie/tournoi est de 15 € avec un maximum de 9 € pour le 1er paiement. Le prix minimum est de 8€
  - En saison d'hiver (qui commence le 1er octobre et se termine le dernier jour des vacances de printemps), aucune norme n'est fixée si ce n'est un prix minimum de 8€.
- En cas de WO, le montant de l'inscription reste dû. En cas de balles fournies, celles-ci sont à votre disposition au club pendant la durée du tournoi après paiement de l'inscription.
- Les participants aux tournois doivent être libres le weekend des finales.
- **Le tournoi doit être clôturé pour le dimanche minuit.**

#### **4. Participation aux compétitions :**

Tout joueur ne peut la même semaine jouer que dans deux compétitions se terminant la même semaine dans maximum quatre catégories.

#### **5. W.O.**

- Tout joueur inscrit dans un tournoi de simple, par téléphone ou par écrit ou [www.aftnet.be](http://www.aftnet.be), déclaré WO sera suspendu de toutes compétitions jusqu'à paiement de son inscription majorée de 3 € pour frais administratifs.
- Tout joueur déclaré WO ne prendra pas de points pour le classement du critérium dans cette catégorie du tournoi.
- En cas de WO, un certificat médical doit être rentré ou tout autre document que le secrétariat jugera suffisant pour justifier un WO excusé et ce maximum 5 jours après la date prévue de la fin du tournoi.
- Un supplément de 3 € sera réclamé à tout joueur qui n'aura pas pris connaissance et confirmé son horaire sur [www.aftnet.be](http://www.aftnet.be) et ce, pour son premier match.

#### **6. Partenariat**

Le critérium sera alimenté par les firmes commerciales et par la redevance de 15 % (en simple et en double).

#### **7. Classement du critérium**

- Les séries qui ne comprendront pas quatre inscriptions ou équipes effectives n'entreront pas en ligne de compte pour le classement du critérium.
- Pour le classement final les 8 meilleurs résultats seront pris en considération

- Pour les séries qui comprennent au moins huit inscriptions, les points seront attribués comme suit (classement individuel en doubles) :
  - battus en ¼ de finale : 4 points
  - battus en ½ finale : 6 points
  - battus en finale : 8 points
  - vainqueurs : 10 points

N.B. Les points ci-dessus seront multipliés par un coefficient qui sera obtenu de la manière suivante :

- de 4 à 7 inscrits : 0,5
- de 8 à 15 inscrits : 1
- de 16 à 31 inscrits : 1,2
- de 32 à 63 inscrits : 1,4
- de 64 à 127 : 1,6

8. En cas d'ex aequo au classement final, sera classé premier le joueur ayant obtenu le plus de points dans un tournoi, puis le plus grand nombre de points dans un autre tournoi et ainsi de suite.

9. Une bonification de huit points sera attribuée au joueur ayant participé aux Championnats du Hainaut (dames et messieurs, dames 25, 35, 45 ans - messieurs 35 ans, 45 ans, 55 ans et 65 ans).

Une bonification de huit points sera attribuée pour chaque joueur qui aura participé aux Championnats du Hainaut de doubles messieurs, mixtes et dames. Ce bonus sera ajouté en fin de saison d'été.

10. Nombre de prix attribués dans toutes les catégories aussi bien en simples qu'en doubles lors de la grande fête du Hainaut :

- 2 prix en hiver (Obligation d'avoir pris des points dans minimum quatre tournois en hiver)
- 2 prix en été (Obligation d'avoir pris des points dans minimum cinq tournois en été)

11. Le tour final National du Critérium pour les simples aura lieu cette année au **(à définir)**

- Tout joueur déclaré WO lors du tour final national ne pourra être sélectionné pour représenter la région au cours des deux années à venir.
- Participent au Critérium National, les vainqueurs des catégories du critérium d'été en Messieurs II, III, IV, V, VI et Dames II, III, IV, V.

12. Le tour final National du Critérium pour les doubles aura lieu cette année au **(à définir)**

Le Masters National de doubles sera réservé aux paires du Hainaut en Doubles Dames 5 – 6, Doubles Messieurs 4 – 5 – 6 et Doubles Mixtes 4 – 5 – 6

13. Les classements à jour paraîtront le mercredi dans « **L'AVENIR** », compte tenu de l'avancement des tournois et sur le site internet du Hainaut : [www.aft-hainaut.be](http://www.aft-hainaut.be).

14. Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés sans appel par le comité.

15. La remise des prix du critérium hennuyer aura lieu le **à définir** à l'Auditorium Abel DUBOIS, rue du Gouvernement, 15 – 7000 MONS.

16. Attribution du titre de champion(ne) des critères hiver et été (addition des points gagnés dans toutes les catégories confondues : jeunes et adultes).

Trois prix seront attribués : **1<sup>er</sup> prix : 300 € - 2<sup>ème</sup> prix : 200 € - 3<sup>ème</sup> prix : 100 €**

Approuvé par le Comité Régional du Hainaut  
Secrétaire : A. COURTOIS  
Président : J. DAUGE